

**DECISION DU PRESIDENT  
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

**DECISION N°2023.01214**

**SAINT-ETIENNE - CITE DU DESIGN 2025 –  
MISSION D'ORDONNANCEMENT PILOTAGE ET  
COORDINATION URBAINE DANS LE CADRE DU PROJET  
CITE DU DESIGN 2025 - ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté n°2023.00152 en date du 10 octobre 2023 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Sylvie FAYOLLE, dans les domaines de l'administration générale, des marchés publics, des grands projets d'aménagement et des grands équipements métropolitains,

CONSIDERANT le projet Cité du Design 2025 et la nécessité d'une mission d'ordonnancement pilotage et coordination urbaine,

CONSIDERANT qu'à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 26 juillet 2023 pour publication sur le support UsineNouvelle.com JAL, et sur le site internet de Saint-Etienne Métropole, avec une remise des plis pour le 18 septembre 2023 à 12h00,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, quatre candidats ont remis une offre dans les délais, à savoir :

- groupement TECHNIC'OPC.MOE / Bureau Technique Métré - 57 rue Francisque Voytier, 42100 Saint-Etienne,
- REALIS MOE - immeuble le Britannia Hall A, 20 boulevard Eugene Deruelle, 69003 Lyon 3<sup>ème</sup>,
- INGEROP CLERMONT FERRAND - 18 rue des deux gares - CS 70081 - 92563 Rueil-Malmaison Cedex
- SETEC OPEncy - Immeuble Central Seine - 42/52 quai de la rapée, 75583 Paris cedex 12,

CONSIDERANT que les quatre offres ont été jugées au regard des critères de jugement définis dans la publicité et le règlement de la consultation, à savoir : le prix des prestations pondéré à 30 % et la valeur technique pondérée à 70 % et décomposée en 3 sous-critères,

CONSIDERANT que dans le cadre de cette consultation, une négociation a eu lieu avec les candidats suivants, les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres :

- groupement TECHNIC'OPC.MOE / Bureau Technique Métré - 57 rue Francisque Voytier, 42100 Saint-Etienne,
- INGEROP CLERMONT FERRAND - 18 rue des deux gares - CS 70081 - 92563 Rueil-Malmaison Cedex
- SETEC OPEncy - Immeuble Central Seine - 42/52 quai de la rapée, 75583 Paris cedex 12,

CONSIDERANT qu'il résulte de l'analyse des offres après négociation, que la proposition de l'entreprise INGEROP CLERMONT FERRAND apparait comme étant économiquement la plus avantageuse,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 30 novembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99\_AU-042-244200770-20231117-C20230121410

Date de mise en ligne : 30 novembre 2023

## DECIDE

### ARTICLE 1

Un marché d'ordonnancement pilotage et coordination urbaine pour le projet Cité du Design 2025, est conclu avec la société INGEROP CLERMONT FERRAND, sise 18 rue des deux gares, CS 70081, 92563 Rueil-Malmaison Cedex.

Le montant du marché s'établit à 189 129 € HT soit 226 954,80 € TTC.

### ARTICLE 2

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget principal sur l'opération 461, destination CITAP. Les règlements interviendront à l'avancement des études.

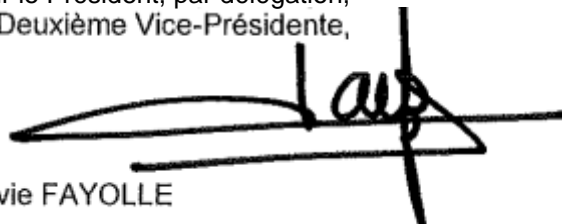
### ARTICLE 3

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

### ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 30/11/2023  
Pour le Président, par délégation,  
La Deuxième Vice-Présidente,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie Fayolle', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.

Sylvie FAYOLLE